



AUTO ÉVALUATION SUR L'INSTALLATION DE PISCINE

Date:

Section 1- Propriétaire

Nom et prénom du (des) propriétaire(s) :

Adresse (rue, ville, province) : Code postal :

Adresse de l'installation si différente :

Adresse courriel :

N° de téléphone:

Section 2- Informations sur l'installation de piscine

Cocher le type de piscine :

- Piscine creusée Piscine semi-creusée
 Piscine hors terre Piscine démontable

Date d'installation:

Capacité en m³:

Dimensions en m (Longueur/largeur ou diamètre) :

Hauteur/Profondeur en m:

Section 2.1 – Contrôle de l'accès

Ma piscine est-elle munie d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer et de sortir de l'eau? Oui Non

Ma piscine est-elle entourée par une enceinte permettant d'en sécuriser l'accès? Oui Non

Cette enceinte a-t-elle une hauteur d'au moins 1,2m? Oui Non

Celle-ci empêche-t-elle le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre (entre les barreaux, entre le bas de la clôture et le sol)? Oui Non

L'enceinte est-elle dépourvue d'éléments de fixation, de saillies ou de parties ajourées pouvant en faciliter l'escalade? Oui Non

Si l'accès à ma piscine a lieu à partir d'une plateforme, cet accès est-il sécurisé au moyen d'une enceinte respectant toutes les exigences applicables à une enceinte (voir les précédentes questions)? Oui Non

Si l'accès à ma piscine a lieu à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine, est-elle sécurisée au moyen d'une enceinte respectant toutes les exigences applicables à une enceinte? Oui Non

Section 2.2 – Porte de l'enceinte

La porte de mon enceinte a-t-elle une hauteur d'au moins 1,2m? Oui Non

La porte de mon enceinte, lorsqu'elle est fermée, empêche-t-elle le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre (entre les barreaux, entre le bas de la porte et le sol)? Oui Non

La porte de mon enceinte est-elle dépourvue d'éléments de fixation, de saillies ou de parties ajourées pouvant en faciliter l'escalade ? Oui Non

La porte de mon enceinte se referme-t-elle et se verrouille-t-elle automatiquement? Oui Non

Si le dispositif de sécurité passif (loquet) est situé du côté intérieur de l'enceinte, celui-ci est-il situé dans la partie supérieure de la porte? Oui Non

Si le dispositif de sécurité passif (loquet) est situé du côté extérieur de l'enceinte, celui-ci est-il situé à au moins 1,5 m de hauteur Ou Non

Section 2.3 - Mur formant une partie d'une enceinte

Remplir cette section seulement si le mur d'un bâtiment (maison, garage) forme une partie de l'enceinte entourant votre piscine.

La partie du mur qui constitue l'enceinte est-elle dépourvue de porte ou de fenêtre? Oui Non

Si la partie du mur qui constitue l'enceinte est pourvue d'une fenêtre, est-elle à au moins 3 m de hauteur ou, sinon, est-ce que son ouverture maximale est limitée de manière à ne pas permettre le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre? Oui Non

Section 2.4 - Aménagement aux abords de l'enceinte

Les appareils liés au fonctionnement de votre piscine (par exemple un filtreur), sont-ils situés à l'un des endroits suivants:

à l'intérieur de l'enceinte?

à l'extérieur de l'enceinte, mais à plus de 1 m de celle-ci ?

sous une structure (par ex. : patio) d'au moins 1,2 m de hautet ne pouvant pas être facilement

- dans une remise ?
 Aucun de ces endroits

Les abords de mon enceinte, à l'extérieur de celle-ci, sont-ils dégagés sur une distance d'au moins 1 m de toute structure ou de tout équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte (ex.: mur de soutènement, module de jeu...) Oui Non

Les prochaines exigences s'appliquent seulement aux enceintes installées à compter du 1er juillet 2021. Par ailleurs, une enceinte acquise avant le 1er juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de ces exigences.

Si mon enceinte est une clôture en mailles de chaîne, est-ce que les mailles mesurent 30 mm ou moins de largeur ou, sinon, est-ce que la clôture est lattée? Oui Non

Mon enceinte est-elle située à au moins 1 m de toute fenêtre d'un bâtiment ? À défaut, la fenêtre est-elle à au moins 3m de hauteur ou est-ce que son ouverture maximale est limitée de manière à ne pas permettre le passage d'un objet de 10cm de diamètre? Oui Non

Section 3- Déclaration du propriétaire ou du demandeur :

Je, soussigné(e) déclare que les renseignements donnés dans le présent formulaire sont, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du présent permis, aux règlements municipaux en vigueur et à tous les codes, lois et règlements applicables au projet.

***** Merci de bien vouloir accompagner votre auto-évaluation par une photo de votre installation*****

Signature du propriétaire/ demandeur

Faire parvenir le formulaire et les documents requis au bureau municipal, au 19 Av. Chanoine-Audet, Saint-Raphaël (QC) G0R 4C0, ou par courriel urbanisme@saint-raphael.ca.